

Fiche action pour la Tunisie

1. IDENTIFICATION

Intitulé	Programme d'Appui à l'Intégration (PAI) bis - (complément de réponse à la crise) - ENPI/2010/21890		
Coût total	Coût total et Contribution UE : 20 millions d'euros		
Méthode d'assistance / Mode de gestion	Appui budgétaire général (20 millions d'euros) – Gestion centralisée		
Code CAD	51010	Secteur	Appui budgétaire général

2. MOTIF ET CONTEXTE NATIONAL

2.1. Contexte national et politique et stratégie nationales

2.1.1. *Situation économique et sociale*

La décennie 1997-2009 a vu la mise en œuvre de la libéralisation de l'économie tunisienne et de son intégration dans l'économie mondiale. La Tunisie a ainsi pu réaliser une croissance moyenne annuelle de 4,8% en dépit de quatre années de sécheresse entre 1998 et 2001.

Une bonne gestion macroéconomique et la réalisation de réformes axées sur le marché ont permis à la Tunisie d'obtenir au cours des 10 dernières années des résultats économiques qui se situent parmi les meilleurs de la région, avec une croissance moyenne du PIB réel proche de 5%. Des progrès sensibles ont été faits dans la réduction de la dette extérieure et l'augmentation du PIB/habitant, qui est passé à près de 3630 USD/an en 2008, le plus élevé de la région en parité de pouvoir d'achat.

La crise financière et économique mondiale a fortement pesé sur la croissance en 2009, estimée à 3% du PIB au lieu des 5% prévus en début d'année. Si la Tunisie n'a presque pas été directement touchée par la crise financière, en raison de sa faible intégration financière, elle en a subi les conséquences indirectes sur son économie réelle, très fortement intégrée à l'économie européenne (deux tiers des échanges et des investissements). Ainsi, le principal canal de transmission de la crise a été les échanges extérieurs, avec une chute de près de 20% au dernier trimestre 2008 et au premier trimestre 2009, accentuée par l'effet multiplicateur du commerce international. La chute a été particulièrement forte dans les secteurs des industries exportatrices fortement intégrées à l'UE comme les industries mécaniques et électriques ou le secteur textile, qui avait bien résisté au début de la crise. Une loi de finances complémentaire a été adoptée mi-2009 pour stimuler l'économie par des dépenses d'investissement public, avec une enveloppe supplémentaire de près de 405 millions d'euros. Outre ce stimulus fiscal, le gouvernement a pris des mesures pour limiter les licenciements en prenant à sa charge les cotisations patronales de sécurité sociale pour les entreprises connaissant des baisses d'activité. Des crédits d'impôts ont également été accordés sur les charges d'intérêts pour les entreprises qui rééchelonnent leurs dettes.

2.1.2. *Développement national/politique et stratégie de coopération*

(1) Politique et stratégies nationales

La Tunisie dispose d'une stratégie nationale de croissance et de développement élaborée dans le XIème Plan de développement (2007-2011), adopté en juillet 2007, qui repose fondamentalement sur l'édification d'une économie fondée sur le savoir et l'intégration progressive dans l'économie mondiale. L'objectif principal est d'atteindre un taux de croissance annuel moyen de 6,1% pendant la période 2007-2011 (contre une moyenne de 4,8% sur la dernière décennie) afin de ramener le taux de chômage officiel à 13,4% à l'horizon 2011 (contre environ 14% prévu pour 2009). La réalisation de ces objectifs suppose notamment de :

Renforcer la stabilité macroéconomique. La consolidation fiscale devrait être poursuivie pour atteindre l'objectif d'équilibre budgétaire et ainsi réduire la dette publique et faire face aux risques engendrés par le changement de la conjoncture internationale et le vieillissement de la population. L'endettement public demeure relativement élevé (48,7% du PIB en 2009) malgré une baisse sensible ces trois dernières années. La réduction ultérieure est d'autant plus cruciale que les marges de manœuvre fiscales sont réduites du fait du poids des salaires, du service de la dette, de la relative rigidité des dépenses à caractère social et des compensations dues à la hausse des prix de l'énergie et des céréales. Même si les autorités introduisent depuis 2006 progressivement l'assouplissement des mesures relatives aux transferts de capitaux des entreprises au titre de leur activité économique, un point faible de l'économie tunisienne reste la libéralisation du compte de capital à cause des créances classées qui se sont accumulées dans les dix dernières années. La stratégie des autorités monétaires pour réduire les risques engendrés par ces créances reflète les recommandations du Programme d'Evaluation du Secteur Financier du FMI. Ainsi, le taux de prêts "non performants" a baissé de 24% à près de 16% entre 2003 et 2009 mais reste très concentré sur certaines banques (STB) et secteurs (tourisme). Une poursuite des réformes visant à appliquer les règles de Bâle II en matière de gestion et de supervision prudentielle ainsi que des stress tests pour mieux apprécier les risques des banques sont recommandés par toutes les institutions internationales.

Poursuivre la politique d'intégration. Le XIème Plan prévoit la poursuite du programme de libéralisation du commerce extérieur par un accompagnement du démantèlement des tarifs avec l'UE, déjà effectif pour les produits industriels depuis début 2008, ainsi que d'autres mesures pour faciliter le commerce extérieur à travers notamment la mise en œuvre de mécanismes pour offrir un environnement propice aux exportations et le développement des services d'appui aux entreprises exportatrices. Les succès actuels à l'exportation de certains services professionnels tunisiens semblent davantage être le résultat d'initiatives individuelles. Le rapport du Forum Economique de Davos sur les facilités du commerce extérieur publié au mois de juillet dernier baptisé : « The Global Enabling Trade Report 2009 »,¹ classe la Tunisie au 41ème rang mondial sur 121 pays, gagnant ainsi 8 places par rapport à l'année précédente. La Tunisie occupe la 1ère place en Afrique et au Maghreb. Néanmoins, dans la perspective du développement des échanges de services, l'élaboration de stratégies d'intégration du secteur des services demeure prioritaire.

¹ Le rapport en question évalue le degré d'intégration d'une économie dans le commerce international.

Stimuler l'investissement privé. Les autorités souhaitent favoriser un accroissement de l'investissement direct étranger (IDE), en encourageant les accords de partenariat public-privé et en simplifiant les mesures d'incitation à l'investissement. L'objectif du Plan est d'atteindre ainsi un taux d'investissement de 25% du PIB à l'horizon 2011 (contre le 14% actuel) et d'augmenter la part des investissements privés dans les investissements totaux à 63,5% en 2011 contre près de 62% en 2008 (estimée à 57,6% en 2009). Selon le rapport annuel « Doing Business 2010 (DB 2010)», des progrès importants restent à faire dans le domaine de l'octroi des permis de construire, en matière de recouvrement fiscal et de flexibilisation du marché de travail.

La bonne tenue des IDE sur les huit premiers mois 2009, qui s'élèvent à plus de 1400 millions de DT, semble répondre positivement à cette politique des autorités. Le bon classement de la Tunisie dans le dernier rapport « Doing Business 2010 » de la Banque mondiale, gagnant 4 places pour être 69^e /183, semble confirmer cette tendance.

Malgré la crise économique et financière, il n'y a pas eu de changement de cap dans les réformes structurelles qui se poursuivent. Au contraire, en parallèle aux mesures de relance conjoncturelles économiques et sociales,² les autorités se sont engagées sur un certain nombre de réformes structurelles, notamment dans le cadre du Programme d'Appui à l'Intégration (PAI), présenté par les autorités comme réponse à la crise.³ En contrepartie, les autorités ont demandé aux trois bailleurs des fonds du PAI (BAD, Banque Mondiale et UE) d'augmenter leurs enveloppes financières. Les deux banques ont augmenté leurs prêts de 50 à 250 millions USD chaque. L'UE a donné son accord de principe pour l'abondement de 20 millions d'euros du PAI (objet de cette fiche action), selon signalé dans la Convention de financement du Programme. L'appui budgétaire communautaire serait ainsi augmenté de 50 à 70 millions d'euros et représentera approximativement, sur la durée du programme, 0,23% des recettes budgétaires, 2,4% du déficit budgétaire (hors dons et privatisations), mais plus de 55% des recettes en dons programmés.

(2) Budget national et perspectives financières à moyen terme.

L'amélioration de la gestion des finances publiques est recherchée, au niveau des dépenses, par l'introduction de la gestion budgétaire par objectifs (GBO), et le développement d'un cadre de dépenses à moyen terme (C.D.M.T.). Des expériences pilotes sont en cours, appuyées par la Banque Mondiale et l'UE et un schéma directeur en vue de la généralisation de l'approche GBO est en attente d'adoption par les autorités (le Programme d'Appui à la Gestion Budgétaire par Objectifs ou PAGBO de l'UE est en cours. Voir section 2.5).

² Une loi de finances complémentaire a été adoptée en mi-juin 2009, en vue d'intensifier le soutien aux entreprises et à l'économie respectivement par des exonérations et facilitations fiscales et une augmentation des dépenses publiques (mise en place de lignes de crédit pour les PME, prise en charge du coût du rééchelonnement de dettes, réduction du 50% des charges patronales pour les entreprises en difficultés), pour un total de 730 millions de dinars.

³ Ces réformes en cours portent notamment sur la facilitation des échanges, le développement du financement non bancaire, dont l'urgence a été soulignée par la crise, ainsi que sur l'amélioration de l'environnement des affaires en vue de stimuler l'investissement privé tant national qu'étranger.

La politique budgétaire est traditionnellement prudente en Tunisie. Malgré la crise économique, les recettes budgétaires en 2008 se sont élevées à 13,7 milliards de dinars⁴, soit 20% de plus qu'en 2007 et sont estimées à 13,2 milliards de dinars en 2009, soit 3,4% de moins qu'en 2008. Ces relativement bons résultats s'expliquent en partie par la bonne tenue des impôts directs, calculés sur la base de l'exercice précédent, et par une certaine compensation de la baisse de la fiscalité de porte (droits de douanes, TVA) par la fiscalité indirecte intérieure.

Dans un contexte de stimulation de l'économie par les investissements publics, les dépenses programmées par la Loi de finances 2009 ont augmenté de plus de 5%, pour se situer à 14,7 milliards de dinars. Le déficit budgétaire (hors dons et privatisation) passe ainsi de 1,2% PIB en 2008 à 3,8% PIB en 2009, selon les prévisions.

Les projections budgétaires à moyen terme (2009-2011), datant de février 2009 doivent être révisées à la lumière des évolutions économiques et des finances publiques de l'année. La prochaine mission de suivie du PAI, prévue début mars 2010 sera l'occasion de revoir le cadrage macroéconomique avec les autorités.

2.2. Eligibilité à l'appui budgétaire

L'aide européenne est majoritairement apportée sous forme d'appuis budgétaires (autour de 70% des décaissements de l'aide européenne ces dernières années), ce qui traduit une certaine maturité de la coopération fondée sur une longue expérience de programmes jugés satisfaisants et une appropriation certaine des réformes. Les informations fournies par l'étude de la Banque Mondiale portant sur l'évaluation des responsabilités fiduciaires en matière de gestion financière (CFAA) publié en 2003, révèlent une gestion saine des finances publiques (pour ce qui est de la préparation et de l'exécution du budget de l'Etat). Cependant, les informations de cette étude doivent être réactualisées et validés.

La réalisation de l'évaluation de la gestion des finances publiques suivant la méthodologie PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability) a effectivement débuté en juin 2009. Le rapport sera transmis aux autorités prochainement.

2.2.1. Développement national et politique et stratégie de coopération

Voir point 2.1.2.

2.2.2. Situation macroéconomique

La politique macroéconomique en Tunisie est considérée comme saine, y compris par le FMI. Le dernier rapport du Forum Economique de Davos,⁵ publié en

⁴ Un dinar: environs 0,53 euros

⁵ Le rapport 2009-2010 du Forum économique mondial de Davos sur la compétitivité a classé la Tunisie, première en Afrique et 40ème dans le monde sur un total de 133 pays listés.

septembre dernier, souligne d'ailleurs la stabilité macroéconomique de la Tunisie,⁶ malgré un contexte de crise économique et financière.

La crise financière et économique mondiale a fortement pesé sur la croissance en 2009, estimée à 3% du PIB au lieu des 5% prévus en début d'année.

Au niveau des finances publiques, l'impact de la crise sur les recettes, notamment de porte (droits de douane et TVA), conjugué aux efforts de relance du Gouvernement, a conduit à un creusement du déficit, estimé à 3,8% du PIB fin 2009 (contre des prévisions initiales de 3%). Le financement de ce déficit s'est également avéré difficile dans un contexte de crise financière, caractérisée par des marchés peu liquides, très averse aux risques. Le Gouvernement a donc décidé de ne pas émettre de dette sur les marchés internationaux et s'est donc tourné vers le marché intérieur et vers ses partenaires institutionnels traditionnels.

La politique monétaire est restée stable, avec un taux d'inflation qui devrait se situer en 2009 autour de 3%, notamment à la faveur de la baisse des cours des matières premières. Compte tenu de l'excès de liquidités du système bancaire tunisien et du fait qu'il a été relativement épargné par la crise financière, la Banque centrale n'a pas eu besoin de relâcher sa politique monétaire.

Les équilibres extérieurs ont également bien résisté, avec une augmentation des réserves de change à près de 6 mois d'importations, notamment grâce à une réduction du déficit commercial et une légère croissance tant des transferts des tunisiens de l'étranger que des recettes touristiques.

En dépit des bonnes performances économiques, le taux de chômage reste relativement élevé (environ 14% selon les chiffres officiels prévus pour 2009), particulièrement chez les jeunes diplômés.

Finalement, d'après les projections du FMI, les perspectives macroéconomiques à court et moyen terme restent par ailleurs favorables.

2.2.3. *Finances publiques*

Gestion des finances publiques

Conformément au Règlement ENPI 2006/1638, la Commission a rappelé en 2008 aux autorités, pendant la phase d'élaboration du Programme d'Appui à l'Intégration, la nécessité d'une évaluation de la gestion des finances publiques, de préférence suivant la méthodologie commune PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability). La réalisation de cette évaluation fait partie des conditions générales de décaissement de la Convention de financement du PAI. Le rapport PEFA est déjà finalisé. L'exercice PEFA a été conduit conjointement par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et la Commission européenne, qui en a assuré la coordination. Les résultats préliminaires sont très encourageants, ils semblent confirmer le leadership de la Tunisie dans la région en matière de bonne gestion des

⁶ La Tunisie réalise, également, un très bon score dans le domaine de la stabilité macroéconomique (55ème) et gagne ainsi 20 places.

finances publiques et l'appréciation de risque fiduciaire faible du dernier CFAA de la Banque mondiale.

Le programme PAGBO, l'existence d'un programme de réforme crédible de la gestion des finances publiques et le rapport PEFA confirment le faible risque fiduciaire qui existe dans la gestion des finances publiques en Tunisie.

2.3. Enseignements tirés

Conformément au guide pratique pour les appuis budgétaires communautaires et aux recommandations de la Cour des Comptes Européenne (rapport spécial n°1/2002), l'appui de la Commission européenne, qui accorde une grande importance à la gestion des finances publiques en vue de réduire le risque fiduciaire et d'augmenter l'efficacité des dépenses publiques, a permis la réalisation de l'exercice PEFA, dont le rapport est déjà finalisé. Ils constitueront une base solide pour orienter les appuis budgétaires futurs dans ce domaine.

2.4. Actions complémentaires

La Facilité d'Ajustement Structurel (FAS IV), clôturée en 2007, avec une enveloppe de 78 millions d'euros et axée sur la consolidation du cadre macroéconomique et l'amélioration du climat de l'investissement privé.

Les Programmes successifs d'Appui à l'Accord d'Association (P3A1 et P3A2). Le plus récent, P3A2, a fait l'objet d'une Convention de financement signée en décembre 2008 pour un montant de 30 millions d'euros. Le programme consiste à appuyer l'administration et toutes les institutions publiques tunisiennes contribuant à la mise en œuvre de l'Accord, via notamment des jumelages avec les administrations des Etats Membres de l'UE.

Le Programme d'Appui à la Gestion Budgétaire par Objectifs (PAGBO) a fait l'objet d'une Convention de financement signée fin 2008 pour un montant total de 30 millions d'euros (29 millions d'euros d'appui budgétaire et 1 million d'euros en aide complémentaire). Le Programme vise à transformer le cadre de gestion budgétaire en Tunisie et à instaurer une gestion budgétaire par objectifs (GBO) en vue d'optimiser l'affectation des ressources publiques tout en assurant les équilibres des finances publiques.

Le Programme d'Appui à la Compétitivité (PAC) fait l'objet d'une Convention de financement signée le 8 octobre 2007 pour une durée de 4 ans et un montant de 38 millions d'euros apportés sous forme d'appui budgétaire et 3 millions d'euros en Aide complémentaire. Le Programme d'Appui à la Compétitivité se situe dans le prolongement de la Facilité d'Ajustement Structurel IV (FAS IV). L'objectif général du PAC est de contribuer au renforcement du niveau de compétitivité de l'économie tunisienne pour favoriser sa bonne insertion dans les marchés mondiaux et son intégration dans la Zone de Libre Echange avec l'Union européenne.

2.5. Coordination des bailleurs de fonds

Depuis 1996, la Banque Africaine de Développement (BAD) s'est associée au processus de programmation conjointe mise en place entre la Banque Mondiale et la Commission Européenne pour ce qui concerne les programmes d'appuis

économiques. Chaque bailleur établit toutefois sa propre convention de financement avec le partenaire tunisien. Des missions conjointes sont organisées pour les différentes phases de formulation et de suivi de l'exécution. La Banque Mondiale est traditionnellement le chef de file jouant le rôle de point focal auprès des autorités.

3. DESCRIPTION

3.1. Objectifs

L'objectif général du programme est de favoriser la croissance et l'emploi par l'intégration à l'économie mondiale et le renforcement de la compétitivité des entreprises.

L'objectif spécifique se décompose en trois composantes étroitement liées les unes aux autres et qui se renforcent mutuellement : (i) l'accélération de la croissance et la préservation des équilibres macroéconomiques et financiers, (ii) la poursuite de l'intégration économique et commerciale de la Tunisie et (iii) le renforcement de la compétitivité des entreprises.

3.2. Résultats escomptés et principales activités

Le programme conjoint comporte les trois axes suivants :

Composante 1 : l'accélération de la croissance et la préservation des équilibres macroéconomiques et financiers

- Préservation des équilibres macroéconomiques et financiers : la poursuite de la réduction du déficit public, du solde primaire et de la dette publique. La poursuite du désengagement de l'Etat de l'économie, avec une articulation différente des rôles entre Etat et secteur privé. L'amélioration du système financier et une meilleure adéquation du capital aux risques. La consolidation des comptes publics.
- Mise en cohérence et coordination des politiques macroéconomiques (budgétaire, monétaire et du taux de change) : la mise en place de mécanismes de ciblage d'inflation. L'utilisation des instruments du marché monétaire. L'introduction progressive des ajustements relatifs aux mécanismes du marché dans les arbitrages des politiques macroéconomiques.
- Ouverture progressive du compte de capital en vue de la convertibilité du dinar: la rationalisation/simplification des comptes en devise et en dinar convertible. La poursuite de réduction de contrôle de change.

Composante 2 : la poursuite des politiques d'intégration

- Approfondissement de la libéralisation des échanges : poursuite de la réforme tarifaire. Convergence normative et réglementaire en vue de la diversification des exportations.
- Préparation à l'intégration des services : la mise en place d'une base de données sur les services en Tunisie (inventaire de l'existant et potentiel) et une veille

stratégique (tendances et opportunités). L'élaboration de stratégie d'exportation de services et le renforcement de la coordination des structures concernées.

- Amélioration de la logistique du commerce extérieur : le développement d'un cadre réglementaire et institutionnel adapté pour rendre plus performants les services logistiques et attirer les IDE.

Composante 3 : l'amélioration de l'environnement des affaires pour renforcer la compétitivité des entreprises.

(a) Financement des entreprises

- Amélioration de l'accès au financement bancaire par les PME et entreprises innovantes, notamment à travers la réduction de l'effet d'éviction, l'amélioration de l'appréciation et de la gestion du risque (Centrale des Bilans, un système de notation interne des banques), l'amélioration du cadre réglementaire pour le développement de la micro finance.
- Amélioration de l'accès au financement non-bancaire, notamment par le développement des opérations de leasing, l'augmentation du nombre de sociétés cotées au premier marché, une introduction en bourse facilitée pour les groupes à vocation internationale, l'insertion de la bourse de Tunis dans l'espace méditerranéen, l'augmentation du nombre de sociétés cotées au marché alternatif, le développement de l'épargne institutionnelle à long terme, la libéralisation du marché des assurances, le renforcement du fonctionnement des marchés obligataires, une amélioration de la gestion collective SICAR/OPCVM, le développement du champ d'activité des SICAR.

(b) Autres aspects de l'environnement des entreprises

Le potentiel compétitif des activités porteuses est accru. En particulier (i) les coûts de transaction sont réduits (notamment par une réforme des autorisations administratives - nombre, contenu, délais d'obtention- et du système des cahiers de charges) ; (ii) les rigidités du marché du travail sont identifiées ; (iii) le rôle des instances de régulation est renforcé avec des dotations budgétaires suffisantes et les attributions entre la Direction Générale pour la Concurrence et le Conseil pour les enquêtes sont clarifiées ; (iv) les mécanismes d'appui et d'incitation et aux entreprises sont rationalisés ; (v) le rapprochement on- et offshore sur le plan des procédures est atteint.

3.3. Parties prenantes

L'ensemble des parties prenantes inclut les Ministères du Développement et de la Coopération Internationale, des Finances, du Commerce, de l'Industrie, le Premier Ministère, la Banque Centrale, d'autres organismes publics chargés d'études et de la promotion du secteur privé, ainsi que les institutions représentatives du secteur privé.

3.4. Risques et hypothèses

En vue de la réussite du Plan et du Programme en préparation, certains facteurs de risque doivent être pris en considération dans la définition du cadrage macroéconomique. Notamment :

Vulnérabilité aux chocs extérieurs et risques macroéconomiques : de nouvelles variations des prix du pétrole et des produits alimentaires (céréales en particulier) et le ralentissement de la croissance européenne risqueraient d'affecter les équilibres macroéconomiques intérieur et extérieur. Les mesures du programme sont élaborées en tenant compte de ce risque.

Risques sociopolitiques : lié notamment à l'amplification de la crise du Moyen Orient et au nombre croissant de chômeurs diplômés, qui pourraient donner lieu à des tensions et des revendications sociales. Le programme vise à améliorer la résorption du chômage et consolider la croissance, à travers la dynamisation du secteur privé, notamment des PME.

3.5. Questions transversales

La convergence accrue avec l'UE, sur les plans institutionnels et réglementaires, contribuera à aligner la Tunisie sur les standards environnementaux et sociaux européens.

4. MISE EN ŒUVRE

4.1. Budget et calendrier

Le budget alloué au projet est de 20 millions d'euros. Ce montant consistera d'une enveloppe de 20 millions d'euros d'appui budgétaire qui sera décaissée entièrement avec la troisième tranche du PAI. Un avenant à la convention n° 2008/20221 sera signé suite à la décision de la Commission, afin d'entériner l'augmentation du budget de 20 millions d'euros.

La durée de mise en œuvre opérationnelle est envisagée pour 24 mois.

4.2. Modalités de l'appui budgétaire

Les ressources du programme seront déboursées sous la forme d'appuis budgétaires directs non ciblés.

4.3. Procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions

Non applicable

4.4. Suivi de l'exécution et critères de décaissement

Le suivi se fera au travers d'un Comité de Pilotage constitué autour du Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, en collaboration avec les Institutions et interlocuteurs parties prenantes au programme. Ce Comité a été déjà défini pour le PAI.

Le système de suivi mis en place pour le PAI est d'application (recours à une assistance technique privée, pour appuyer la Délégation dans le processus de suivi, en coordination avec les autres institutions partenaires).

Les conditions et indicateurs de décaissements, sont ceux du Programme d'Appui à l'Intégration.

4.5. Évaluation et audit

Le programme fera l'objet d'une évaluation externe par la Commission à la fin de son exécution. Les dispositions des Conditions générales des conventions de financement relatives aux vérifications et contrôles par la Commission, l'Office européen de lutte anti-fraude et la Cour des Comptes des Communautés européennes sont applicables.

4.6. Communication et visibilité

Des actions de communication sur la réforme et de visibilité de l'appui communautaire à la réforme seront mises en œuvre à l'occasion des ateliers, des séminaires et des publications déjà prévus pour le programme PAI en cours, conformément au "Manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne" en vigueur:

http://ec.europa.eu/europeaid/work/visibility/documents/communication_and_visibility_manual_en.pdf.